

Convocation du 5 janvier 2023



PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL

9 janvier 2023

Aurélié POUPARD
Mairie de Torcé-en-Vallée

Le 1^{er} décembre deux mil vingt-trois, nous, Jean-Michel Henri Eugène ROYER, avons publié et affiché un avis portant convocation du Conseil Municipal au neuf janvier deux mil vingt-trois à vingt heures dans la Salle du Conseil à la Mairie.
Le Maire.

Ordre du jour

Délibération

- 🚧 Bail local 23 rue du dolmen - 1 route de Francourt
- 🚧 Renouvellement du contrat de travaux routiers - nettoyage mécanique voirie communale,
- 🚧 Prise en charge des dépenses d'investissement avant budget primitif 2023,
- 🚧 Ajout numéro Rue Saint Roch pour nouvelle construction : 13 Bis,
- 🚧 Droit de préférence - Lieudit « La Plante » bois, futaies, taillis,
- 🚧 Installation Pare Ballon - City stade,
- 🚧 Choix du prestataire - Enseigne Mairie - Bibliothèque.

Information et Questions diverses

Présentation aménagement du Dolmen

La séance a été ouverte à vingt heures sous la présidence de Jean-Michel ROYER, Maire.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

ROYER Jean-Michel	<input checked="" type="checkbox"/>	LOPES Émilie	<input type="checkbox"/>	DAVID Joël	<input checked="" type="checkbox"/>
GUILLET Laurent	<input checked="" type="checkbox"/>	CHADUTEAU Michel	<input checked="" type="checkbox"/>	BUTET Aurélia	<input checked="" type="checkbox"/>
MATHÉ Céline	<input checked="" type="checkbox"/>	LEGENDRE Pascaline	<input type="checkbox"/>	GICQUEL Yves	<input checked="" type="checkbox"/>
DEBELLE Denis	<input checked="" type="checkbox"/>	LE CORF Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>	CUISNIER Annick	<input checked="" type="checkbox"/>
HOUDAYER Aurélie	<input checked="" type="checkbox"/>	BESNIER Maryse	<input type="checkbox"/>	GUILLERME Vincent	<input checked="" type="checkbox"/>

Présents

Étaient absentes et excusées : BESNIER Maryse et LOPES Émilie

Était absente : LEGENDRE Pascaline

Maryse BESNIER donne pouvoir à Laurent GUILLET pour voter en ses lieu et place.
Émilie LOPES donne pouvoir à Aurélie HOUDAYER pour voter en ses lieu et place.

Le président a dénombré douze Conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée par l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Le Conseil municipal a choisi pour secrétaire de séance Denis DEBELLE.

***BAIL LOCAL 23 RUE DU DOLMEN - 1 ROUTE DE FRANCOURT,
2023 - 01***

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération du 3 juillet 2020 numéro 2020-042 l'autorisant à signer un bail précaire avec le cabinet infirmier au 1 route de Francourt à partir du 1er octobre 2020.

Après conseils auprès de Maître Campan à Bonnétable, Monsieur le Maire propose de convenir d'un bail professionnel avec le cabinet infirmier dans les conditions suivantes : surface du cabinet infirmier de 55 m² pour un loyer de 526,78 € toutes taxes comprises pour une durée de 6 ans renouvelable tacitement à compter du 1er janvier 2023.

Les frais de bail seront partagés par les deux parties.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité

APPROUVE le renouvellement du bail commercial situé 1 route de Francourt à Torcé-en-Vallée avec Estelle Chambolle, infirmière, pour son cabinet infirmier de 55 m² pour un loyer de 526,78 euros toutes taxes comprises et pour une durée de 6 ans renouvelable tacitement par période de 6 années à compter du 1^{er} janvier 2023.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son adjoint à signer tout document se rapportant à ce dossier.

***RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE TRAVAUX ROUTIERS - NETTOYAGE MECANIQUE
VOIRIE COMMUNALE
2023-02***

Monsieur le Maire présente le nouveau contrat proposé par l'entreprise Ledru pour le balayage mécanique de la commune.

Aux vues de l'augmentation des charges et notamment de l'augmentation du carburant l'entreprise a revu ses prestations et désormais doit facturer l'évacuation des déchets.

Après négociation et contact avec les communes des alentours pour obtenir les tarifs des prestations des autres collectivités, monsieur le maire propose de retenir la meilleure offre.

Monsieur le Maire précise que nous travaillons avec cette entreprise depuis plusieurs années et celle-ci satisfait pleinement notre demande.

Monsieur le maire demande au conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à signer ce contrat de l'entreprise Ledru qui a fait la meilleure offre.

La proposition est la suivante :

<u>Travaux de nettoyage de voirie</u>			
	2022	2023	
	1 passage par mois	1 passage par mois + évacuation des déchets (52 € par passage)	ML
Véolia	357.42 €	432.42 €	52.49 €
Ledru	177.10 €	240.80 €	40.81 €

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité

DECIDE de retenir l'entreprise Ledru pour le nettoyage mécanique de la voirie communale dans les termes de son contrat en annexe.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son adjoint, à signer tous les documents nécessaires à cette décision.

PRISE EN CHARGE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT BUDGET PRIMITIF 2023, 2023-03

Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales : Article L1612-1 modifié par la LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 (VD)

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Le montant des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2022 (hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts ») est égale à 625 684.14 €.

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur maximale 156 421.04 € soit 25% de 625 684.14 €.

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

<i>Prise en charge des dépenses d'investissement avant budget primitif 2023</i>			
OPERATIONS	Compte	BP 2022	PROPOSITION 2023 - 25%
50 - Mairie	Logiciels + matériel informatique	54 500.00 €	13 625.00 €
56 - Groupe Scolaire	Chaufferie + études	150 000.00 €	37 500.00 €
58 - Cimetière	Relève de tombes	20 000.00 €	5 000.00 €
TOTAL		224 500.00 €	56 125.00 €

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de bien vouloir délibérer et l'autoriser à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, telles qu'elles ont été présentées ci-dessus.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité

Autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent dans les conditions exposées ci-dessus.

Autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette décision.

***AJOUT NUMERO RUE SAINT ROCH POUR NOUVELLE CONSTRUCTION - 13 BIS :
2023-04***

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que l'adressage est réalisé sous la responsabilité du Maire assisté du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la demande de Monsieur et Madame Jonathan COLIN qui viennent de construire une nouvelle maison rue saint Roch.

Il s'agit de créer un numéro intermédiaire sur la voie entre le 13 et le 15 soit le numéro 13 Bis concernant la parcelle située section A n°1310 d'une contenance de 1898 m²

Monsieur le maire demande à l'assemblée de bien vouloir l'autoriser à signer tous les documents nécessaires à ce dossier

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité

DECIDE que la parcelle section A n°1310 d'une contenance de 1898 m² est située à l'adresse 13 Bis de la rue Saint roch à Torcé-en-Vallée.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son adjoint à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier

***DROIT DE PREFERENCE - LIEUDIT « LA PLANTE » BOIS, FUTAIES, TAILLIS,
2023 05***

Monsieur le Maire informe que la loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 a institué un droit de préférence au profit de la commune en cas de cession de parcelles boisées de moins de 4 hectares, ainsi qu'un droit de préemption en cas de contiguïté avec la parcelle boisée à vendre, modifiant ainsi les articles L 331-19 et suivants du Code Forestier.

VU la demande présentée le 7 décembre 2022 par Maître Charlotte PLESSIS EGON, Notaire à LE MANS pour le compte des Consort GAUBERT et relative à la vente d'une parcelle de terre boisée, d'une superficie de 1 ha 95a 00ca, cadastrée A n°0009, sise au lieudit « La Plante », en zone N du PLUi, au prix de 7 500 €

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur le droit de préférence concernant les parcelles dénommées ci-dessus.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité

Décide de renoncer au droit de préférence pour le bien ci-dessus exposé

Autorise Monsieur le Maire ou son adjoint à signer toutes pièces afférentes à ce dossier

**INSTALLATION PARE BALLON - CITY STADE,
2023-006**

Monsieur le maire présente la situation que rencontre un administré voisin du City Stade et sa demande à la commune de bien vouloir sécuriser le City Stade afin que les ballons ne puissent plus atterrir dans son jardin.

Les utilisateurs du City Stade s'introduisent dans son jardin afin de récupérer les ballons ainsi le grillage qu'il a remis en état à de nombreuses reprises, est détérioré régulièrement.

Il souhaiterait que la commune installe un par ballon afin de cesser les nuisances dues au City Stade.

Monsieur le Maire a fait appel à plusieurs prestataires est présente au conseil municipal le projet suivant :

Pare ballon City Stade

Aubier Paysage		Floréal		H - Tube	
	Prix HT		Prix HT		Prix HT
Filet de 4 m (2m de vide et 4m de filet soit 6m de hauteur) 20 m linéaire	6 421.60 €	Grille + filet Bord Béton	6 138.28 €	Filet 4m sur Double fil sur 2 m	3005.39
Total HT	6 421.60 €	Main d'oeuvre	1 756.00 €		
Total TTC	7 705.92 €		7 894.28 €		3 005.39 €
			9 473.14 €		3 606.47 €
Grille rigide 2m et 4m de filet 20 m linéaire scélage béton	8 706.60 €			Pas de pose par le fournisseur	
Total HT	8 706.60 €				
Total TTC	10 447.92 €				
Filet 6m 20m linéaire	6 656.00 €	Filet 6m 20m linéaire	5 682.08 €		
Total HT	6 656.00 €	Main d'oeuvre	1 456.00 €		
Total TTC	7 987.20 €		7 138.08 €		
			8 565.70 €		

Au vu des montants élevés le Conseil municipal, à l'unanimité

DEMANDE à Monsieur le Maire de bien vouloir solliciter d'autres prestataires et/ou rechercher une solution moins onéreuse.

REPORTE la décision à une prochaine séance.

**Choix du prestataire - Enseigne Mairie - Bibliothèque.
2023 - 007**

Suite aux travaux de mutualisation de la mairie et l'agence postale, l'enseigne de la Poste sera installée en drapeau sur le bâtiment de la Mairie.

L'entrée principale de la Mairie n'est pas indiquée, Monsieur le Maire a fait appel à trois prestataires pour la conception d'une enseigne Mairie à fixer au dessus de la porte d'entrée.

Dans le même esprit il a sollicité les mêmes entreprises pour l'enseigne de la bibliothèque qui est désormais situé au groupe scolaire.

Monsieur le Maire présente les trois devis suivants :

Enseigne Mairie bibliothèque

Fournisseur	Technique	Enseigne mairie	Enseigne Bibli	Pose	Total HT	Total TTC
Cell enseignes	Plexi laqué 19 mm	750.00 €	720.00 €	650.00 €	2 120.00 €	2 544.00 €
	PVC Laqué 19 mm	390.00 €	420.00 €	650.00 €	1 460.00 €	1 752.00 €
Print succès	Dibond 3 mm	385.00 €	295.00 €		680.00 €	816.00 €
Graphi concept	Dibond adhésif		350.00 €	300.00 €	650.00 €	780.00 €

Le Conseil municipal n'est pas convaincu par la qualité du plexi laqué et du Dibond, il souhaiterait avoir une proposition avec des enseignes en Acier ou en Inox de 3 millimètres.

INFORMATIONS

Présentation de la proposition du CAUE

Monsieur le Maire a donné la parole à Céline Mathé qui a présenté le projet d'aménagement élaboré par le CAUE sur le site du dolmen.

La Séance est levée à 21 h 47

NOM ET PRÉNOM	Emargements	NOM ET PRÉNOM	Emargements
ROYER Jean-Michel		DEBELLE Denis	